

105 JULES GUESDE

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1 000,00 €

Siège social : 60 Rue la Boétie, 75008 PARIS

SIREN : 929 923 423 RCS PARIS

(La « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à quatorze heures trente au siège social,

La société « **AGUESSEAU CAPITAL** », Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro SIREN 841 171 598, représentée par la société CG HOLDING, elle-même représentée par Monsieur Gaétan CHEBROU,

Associée unique et Présidente de la Société « **105 JULES GUESDE** »,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 mars de chaque année.

L'exercice social en cours, qui est le premier exercice social de la Société, aura donc une durée exceptionnelle de 10 mois, jusqu'au 31 mars 2025.

L'exercice social suivant aura, par voie de conséquence, une durée de 12 mois et commencera à courir le 1^{er} avril 2025 pour se terminer le 31 mars 2026.

En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

« Article 6 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année. Par exception, le premier exercice social s'ouvre à la date d'immatriculation et sera clos le 31 mars 2025. »

**DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR
LES FORMALITES**

L'associée unique délègue ensuite tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



L'ASSOCIEE UNIQUE

La société « AGUESSEAU CAPITAL »
Représentée par la société « GC HOLDING »
Elle-même représentée par Monsieur Gaétan CHEBROU